



Gatineau, le 18 juin 2019

À l'attention des parents d'élèves

Objet : Modification aux modes de paiements acceptés dans les écoles

Chers parents,

La présente a pour but de vous informer que, considérant la popularité du mode de paiement électronique, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a pris la décision de poursuivre son virage numérique et **de ne plus accepter l'argent comptant comme mode de paiement**, le tout à compter du 1^{er} juillet prochain.

Cette décision de changement dans les modes de paiement acceptés aura un effet significatif sur le désir constant de la commission scolaire de réduire la lourdeur administrative au sein des établissements.

Le mode de paiement privilégié par la commission scolaire est le paiement par Internet via le site transactionnel de votre institution financière qui sera maintenant accessible à l'ensemble de nos établissements primaires et secondaires dès le 1^{er} juillet.

Afin de rendre cette transition plus facile, nous nous assurerons que les établissements soient équipés d'un *Terminal Point de Vente* (pour paiement Interac par carte bancaire directement à l'école) afin de pouvoir répondre aux besoins des parents qui ne désirent pas utiliser le mode de paiement privilégié par la commission scolaire.

Nous joignons à la présente les documents explicatifs pour le paiement des sommes dues aux établissements via le site transactionnel de votre institution financière. Le numéro de référence pour effectuer les paiements se retrouvent sur l'état de compte de votre enfant.

Merci beaucoup de votre collaboration et je me joins à l'ensemble du personnel de la commission scolaire pour vous souhaiter un très bel été à vous et à vos enfants.

Rémi Lupien, CPA - CA

Directeur, Service des ressources financières

Ensemble vers la réussite